

Association : Agence de développement économique et d'urbanisme
de Quimper communauté et de Cornouaille

Procès-verbal de l'assemblée constitutive

Le 7 décembre 2009, les fondateurs de l'association « Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper communauté et de Cornouaille » se sont réunis en assemblée constitutive.

Sont présentes les personnes dont la liste suit :

Monsieur Bernard Poignant, président de Quimper communauté ; Monsieur Nicolas Morvan, président de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé ; Monsieur Marc Andro, vice-président de Quimper Communauté, représentant leurs collectivités respectives aux fins des présentes.

Monsieur Bernard Poignant est désigné en qualité de Président de séance.
Monsieur Nicolas Morvan est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

L'ordre de jour est le suivant: Assemblée générale constitutive de l'Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper communauté et de Cornouaille.

Les fondateurs exposent les motifs du projet de création de l'association et le projet de statuts. A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises au vote par le Président de séance:

1ère délibération - adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte, à l'unanimité, les statuts qui lui ont été soumis.

2ème délibération - désignation des premiers dirigeants

Est nommé en qualité de Président de l'association monsieur Bernard Poignant, de nationalité française, domicilié 1 avenue Miossec à Quimper, professeur agrégé e-r, exerçant les mandats de maire de Quimper et président de Quimper Communauté.

Est nommé en qualité de Trésorier de l'association monsieur Marc Andro, de nationalité française, domicilié 6 rue de l'île de la Désirade à Quimper, exerçant la profession d'économiste et les mandats de maire-adjoint de Quimper et vice-président de Quimper Communauté.

Ceux-ci déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées. Ils exerceront ces fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération - attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de constitution

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Monsieur Bernard Poignant aux fins

BO NN

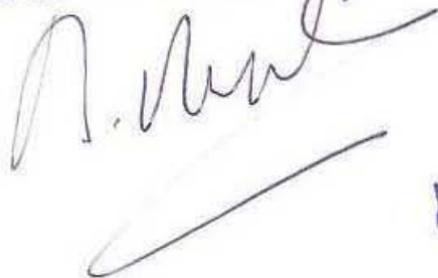
d'accomplir les démarches nécessaires à la création, constitution, mise en place des instances et accomplissement premiers actes de gestion de l'association.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Quimper, le 7 décembre 2009,

Le Président de séance (Nom et Signature)

Bernard BOIGNANT,



Le Secrétaire de séance (Nom et Signature)

Nicolas TORVAN



Danièle ANDRO,

